

Durée de la formation : A définir.

Nombre de participants : 8 personnes maximum.

Public concerné : Ce module est destiné aux cas particuliers, nécessitant l'étude et la mise en place de procédures spécifiques à une tâche ou un poste de travail avec les EPI et techniques adaptés.

Pré requis : Etre apte médicalement. Avoir plus de 18 ans.

Milieu : A définir lors de la visite préalable si besoin.

Matériels et supports nécessaires : EPI définis lors de l'audit ou ceux déjà possédés si ceux-ci sont adaptés, salle, accès libre au site concerné.

Objectifs de la formation

- Connaître la réglementation en vigueur sur les travaux en hauteur.
- Apprendre le fonctionnement des EPI.
- Connaître les procédures mises en place.
- Acquérir les comportements et les gestes les plus sûrs sur le poste.
- A définir au besoin.

Contenu de la formation

Partie théorique

- Les statistiques des accidents de travail.
- Les différents moyens de protections contre les chutes de hauteur.
- La législation adaptée en fonction des objectifs.
- Les forces en présence (facteur de chute, force de choc, tirant d'air, etc.).
- Validation des connaissances.

Cette partie sera adaptée à vos besoins spécifiques déterminés lors de l'audit ou de nos différents échanges. La durée peut varier suivant vos attentes et sera conformes aux règles en vigueur.

Partie pratique

- Présentation et utilisation des équipements de protection individuelle.
- Réglage et points de contrôle des équipements de protection individuelle.
- Choix du point d'accroche : essai de suspension sternal et dorsal.
- Validation des aptitudes.

Outre les points cités ci-dessus, la partie pratique restera à définir suite aux procédures définies et aux EPI sélectionnés. La durée sera fonction du poste et des solutions retenues dans le respect de la réglementation et des techniques en vigueur.